

SYMEVAD – Comité Syndical du 9 décembre 2024**2024-44**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD

Séance du 9 décembre 2024

Le neuf décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 3 décembre deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents :

M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. GUENEZ Frédéric, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. MASSON Alain, M VALLIN Jérôme, M. CAMPBELL Marc,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, M. CARUSO Vincent,

Procurations :

Mme Cordonnier Bernadette donne procuration à M DUMONT Christophe

M DELATTRE Régis donne procuration à M MUSIAL Christian

Etaients excusés :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M DEREIGNAUCOURT Eric, M. DELATTRE Régis, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. HERMANT Jean-Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, Mme LAISNE Geneviève, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, M DELATTRE Joël, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TAOURIT Inès, M. FAUQUEMBERGUE Bernard, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, Mme WERQUIN Mildred, M DEDOURGES Daniel, M HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis,

SYMEVAD – Comité Syndical du 9 décembre 2024**2024-44**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Contribution prévisionnelle des EPCI membres pour le 1er et 2^{ème} trimestres 2025

Considérant que l'article 11.2 des statuts du SYMEVAD indique le mode de calcul du montant des contributions et que ces dernières sont versées par avance trimestrielle et régularisées à la fin de l'exercice,

Considérant que, dans l'attente du vote du budget primitif de l'exercice 2025, il est proposé de fixer par anticipation un montant prévisionnel de la contribution des 1er et 2eme trimestres 2025 sur la base du montant de la contribution du 4eme trimestre 2024,

Vu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : de solliciter, aux EPCI membres, le versement (terme à échoir) de leur contribution prévisionnelle pour le 1er et 2^{ème} trimestres 2025 soit pour :

La **Communauté d'Agglomération du Douaisis**, une contribution trimestrielle de :

→ 2 965 425.19 € HT soit 3 211 495.80 € TTC (TVA à 5.5 % et 10 %).

La **Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin**, une contribution trimestrielle de :

→ 2 529 769.43 € HT soit 2 739 689.36 € TTC (TVA à 5.5 % et 10 %).

La **Communauté de Communes OSARTIS MARQUION**, une contribution trimestrielle de :

→ 896 190.41 € HT soit 970 556.21 € TTC (TVA à 5.5 % et 10 %).

SYMEVAD – Comité Syndical du 9 décembre 2024**2024-44**

Article 2 : Après le vote du budget primitif 2025, de régulariser pour chaque EPCI, le montant de la contribution prévisionnelle des 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2025 sur la base du montant voté dans le budget primitif 2025.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	13
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	2
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9
Votes favorables	17
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président**Christian MUSIAL**